



Envoyé en préfecture le 20/07/2021
Reçu en préfecture le 20/07/2021
Affiché le 20/07/2021
ID : 063-200071199-20210713-CCPL_114-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	36 dont 8 pouvoirs

Date de convocation : **06 juillet 2021**
Date d'affichage : **06 juillet 2021**

SEANCE DU 13 JUILLET 2021

L'an deux mille vingt et un, le treize du mois de juillet à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Limons.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, Carmen FUENTES (suppléante de Stéphane BARDIN), Michel GAUME, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Saïd MOURTADA (suppléant de David DESPAX), Nicole PEREZ, Rémy PETOTON, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Dominique TIXIER, Maryse TRILLON (suppléante de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Brigitte BILLEBAUD a donné pouvoir à Gilles MAS
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Fabienne GASTON a donné pouvoir à Remy PETOTON
Cécile GILBERT a donné pouvoir à Bernard MANILLERE
Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Denis BEAUVAIS
Françoise MECHIN-VERNIER a donné pouvoir à Emilie GOURBEYRE
Laurent PLANCHE a donné pouvoir à Patrice DARPOUX
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Stéphane BARDIN, David DESPAX, Guy TIXIER

Absents :

Marc CARRIAS, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Matéo MOREL

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2021-114 : CONVENTION POUR LES REPAS DES ALSHS DE RANDAN ET AUBIAT

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La mairie de Randan a souhaité mettre fin, au 31 août 2021, à la convention qui la liait avec l'EHPAD « Les Tilleuls » pour la fourniture des repas de son école. La communauté de communes Plaine Limagne avait une convention avec la mairie pour la fourniture des repas de l'ALSH de Randan, convention à laquelle la mairie a également mis fin au 31 août 2021.

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 20/07/2021

ID : 063-200071199-20210713-CCPL_114-DE

Afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement de l'ALSH en repas, il est proposé de conventionner avec la SARL « Le Gourmet Fiolant » d'Ebreuil au 1^{er} septembre 2021. Les repas seront composés d'une entrée, d'un plat (élément protidique + accompagnement), d'un produit laitier et d'un dessert. Il est également prévu que 20 % des produits proposés soient issus de l'agriculture biologique.

Le repas enfant est proposé à 4,21 € TTC, et le repas adulte à 5,14 € TTC.

La mairie d'Aubiat a également mis fin à son contrat de fourniture de repas avec Scolarest. La communauté de communes a donc fait le choix de contractualiser avec le même prestataire que pour Randan afin de ne pas multiplier les partenaires. Ainsi la même prestation que Randan est prévue pour l'ALSH d'Aubiat à compter du 1^{er} septembre 2021.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :**

- **d'autoriser le président à signer les deux contrats avec la société SARL Gourmet Fiolant ;**
- **de mettre au budget les crédits nécessaires.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 20/07/2021

Le président,

Le président,

Claude RAYNAUD

